



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

Ministère auprès de la Présidence en charge  
de l'Agriculture et de l'Elevage



PROJET JEUNES ENTREPRISES RURALES  
DANS LE MOYEN OUEST

# PROJET JEUNES ENTREPRISES RURALES DANS LE MOYEN OUEST (PROJERMO)



# RESUME DU PROJET

Ministère de tutelle	Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage
Mission	Agriculture et élevage
Programme	Agriculture
Secteur	Agricole
Sous secteur	Agriculture et élevage
Intitulé du projet	Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO)
Durée du projet	6 ans
Coût du projet	101 442 918 000 Ariary
Date d'approbation du projet	08 juillet 2015
Date de mise en vigueur	22 janvier 2016
Date de lancement officiel	16 septembre 2016
Dernier décaissement	Décembre 2021
Dernier remboursement	Novembre 2025



# CONTEXTE DU PROJET

## Analyse de la situation

L'agriculture occupe la première place du point de vue économique et sociale à Madagascar. Il est le principal réservoir d'emplois décentés du pays car il mobilise environ 78 % de la population économiquement active et génère environ 26 % du PIB. Le pays dispose d'un potentiel agricole énorme caractérisé par des terres agricoles abondantes, un réseau hydrographique dense et, un écosystème varié permettant une gamme diversifiée de production agricole. A cela, il convient d'ajouter le potentiel animal et halieutique. Malgré ce potentiel, la productivité du secteur est restée faible et en deçà des attentes notamment à cause de la persistance des pratiques culturelles traditionnelles, de la disponibilité limitée et du coût élevé des intrants, de la faiblesse des infrastructures agricoles, de la faible utilisation de crédit pour la production, de l'absence de sécurité foncière et de la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles. Par conséquent le pays vit une situation d'insécurité alimentaire permanente avec un indice de la faim de 21,9 traduisant un niveau alarmant de la faim.

## Description du problème

Par ailleurs, les populations, composées en majorité des jeunes ruraux s'enlisent dans un état de paupérisation continue, à cause notamment du sous-emploi endémique. Près de 71,7% de la population (dont 77% en milieu rural) vivent en dessous du seuil national de pauvreté. La population malgache est jeune et essentiellement rurale: 93% de la population a moins de 55 ans, plus de la moitié de la population a moins de 20 ans et 80% résident en milieu rural. Madagascar fait partie des pays à faible taux de chômage (1,7% en 2012 contre 3,8% en 2010). Toutefois ces chiffres traduisent davantage une situation de sous-emploi, caractérisée par des emplois précaires, sans adéquation avec la formation et peu rémunérés et qui touche plus de 81% des travailleurs, notamment les jeunes et les femmes en milieu rural. L'emploi des jeunes reste une préoccupation majeure avec un taux de chômage des moins de 25 ans de 5,9 % contre un taux global de 3,8 %. Selon les statistiques du BIT, 70% des chômeurs enregistrés à Madagascar sont des jeunes et six chômeurs sur dix sont des femmes.

## Pertinence de l'idée du projet

Pour relever ces défis et dans un souci d'améliorer la contribution du secteur agricole à l'économie nationale, d'atténuer l'insécurité alimentaire et de trouver des solutions au sous-emploi et au chômage des jeunes, le Gouvernement a lancé avec l'appui de la Banque, le Projet Jeunes Entrepreneurs Ruraux (PROJER) avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité du secteur agricole et l'insertion des jeunes en vue de jouer un rôle moteur dans la dynamique locale de développement. A la suite des résultats encourageants et l'engouement suscité par ce projet, le Gouvernement Malgache a adressé une requête à la Banque pour solliciter le financement d'un nouveau projet en vue d'étendre l'approche du PROJER aux zones peu peuplées présentant un potentiel agricole important, situées dans la région du Moyen-ouest de Madagascar avec un accent sur la promotion de l'entreprenariat agricole. C'est dans ce contexte que se situe le Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO).

Le Gouvernement a présenté en mai 2014 la déclaration de Politique Générale de l'Etat (PGE). Pour l'opérationnalisation de la PGE, le Gouvernement a adopté en décembre 2014, le Plan National de Développement (PND) 2015-2019, qui œuvre notamment pour une croissance inclusive, un ancrage territorial du développement, la valorisation du capital naturel et le renforcement de la résilience aux risques de catastrophes. Le PROJERMO va contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'amélioration des performances du secteur agricole en mettant l'accent sur la promotion de l'émergence et la professionnalisation des entreprises agricoles afin de promouvoir la modernisation des systèmes de production agricole.

Le PROJERMO est ainsi en cohérence avec la Politique Générale de l'Etat et s'intègre dans le Plan National de Développement (PND) 2015-2019 et sa déclinaison en Plan National de Développement Intérimaire (2015-2016), notamment l'axe stratégique 3 qui vise l'extension et la modernisation d'une agriculture intensive et tournée vers le marché international. Le plan préconise des mesures d'appui pour relever la compétitivité et la productivité des PME/PMI locales gérées par les femmes. Le projet s'attache à intégrer transversalement la dimension « Genre » dans toutes les interventions de développement. Le projet s'inscrit aussi dans le cadre du deuxième pilier du DSP intérimaire (2014-2016) relatif au développement des infrastructures rurales et de désenclavement, en vue de la réduction de l'insécurité alimentaire. Le PROJERMO figure d'ailleurs parmi les opérations prioritaires retenues dans le DSPi au titre du Programme Indicatif de Prêt 2014-2016. Le prisme de fragilité a été appliqué dans la conception du projet de manière à prendre en compte les risques liés aux facteurs de fragilité tels qu'identifiés dans le rapport d'étude sur la fragilité de Madagascar et suivant la connaissance de la zone du projet, notamment ceux relatifs: (i) à la situation sécuritaire en milieu rural, (ii) à la sécurisation foncière, (iii) à la faible productivité du secteur agricole et l'insécurité alimentaire, (iv) à la faiblesse de l'aménagement du territoire et des infrastructures, (v) aux inégalités sociales et au chômage notamment des jeunes, et (vi) à l'exposition aux catastrophes naturelles. Il s'intègre dans la Stratégie de la Banque en matière de Genre (2014-2018) notamment le pilier 2 relatif à l'autonomisation économique des femmes. Dans l'ensemble, le PROJERMO est en cohérence avec la Stratégie Décennale (2013-2022) de la Banque qui vise une croissance inclusive et la transition vers la croissance verte.

# APPROCHE TECHNIQUE DU PROJET

## Intervenants

Le projet travaille avec quelques institutions pour la réalisation de son objectif. Il signera une convention avec l'Union Africaine sur la sécurisation communautaire dans les zones du projet. A part la collaboration avec les institutions du Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage (MPAE) et les autres Ministères concernés par ses activités, des collaborations avec le projet PROSPERER, la Direction Générale de Services Fonciers (DGSF) et le centre FOFIFA sont prévu pour l'installation et appui aux jeunes entreprises rurales, l'immatriculation foncière et le soutien aux unités de production des semences de base et pré base. Le Projet bénéficiera directement à au moins 500 jeunes entreprises (au moins 40% étant dirigées par les femmes) et à l'ensemble de la population des communes concernées estimée à 186 366 habitants (dont 51% sont des femmes).

Le projet devra en outre générer en moyenne 25.000 emplois directs et indirects, permanents et saisonniers (dont au moins 40 % en faveur des femmes) par an. L'ensemble du pays bénéficiera également de l'augmentation de la production agricole et de la sécurité alimentaire. La priorité sera accordée aux résidents dans la zone du projet.

## Coordination avec d'autres organismes gouvernementaux

Une convention est prévue avec la Direction Générale de Services Fonciers du Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement (M2PATE) pour la réalisation de l'activité sécurisation foncière ainsi que la mise à jour des plans d'aménagement. L'équipe du projet a des difficultés pour la signature de cette convention vu l'indisponibilité de son responsable et l'attente des dossiers au sein de cette direction générale qui ont causé des retards sur le démarrage des activités.

## Zones d'intervention du projet

Les zones d'intervention du Projet concernent les Régions de Bongolava et Amoron'i Mania, précisément au niveau des Districts de Tsiroanomandidy, de Fenoarivobe et d'Ambatofinandrahana. Elles couvrent 11 communes du Moyen Ouest, dont, pour le District d'Ambatofinandrahana : les Communes Rurales d'Amborompotsy, de Mandrosonoro et de Mangataboahangy. Pour le District de Fenoarivobe : les Communes Rurales d'Ambohitromby et d'Ambatomainty Sud. Et pour le District de Tsiroanomandidy : les CR de Belobaka, d'Antsahalava, Bemahatazana, Ambatolampy, Ambararatabe, Marotampona.

# LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET

## Objectifs du projet

- ❑ Objectif global: accroître la productivité et la production agricole afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté et, de promouvoir l'emploi décent des jeunes et des femmes
- ❑ Objectif spécifique: œuvrer pour la création dans sa zone d'intervention, un environnement attractif et favorable à la mise en place d'un système dynamique de promotion et d'installation de jeunes entreprises et de jeunes entrepreneurs ruraux

## Effets attendus du projet

Production additionnelle: RIZ : 22.000 T; Maïs : 28.000 T et arachide 8000 T  
Taux de croissance des paramètres zootecniques : 20%  
Nombre d'entreprises contrôlées par les femmes : 200  
Nombre d'emplois créés : 25000/an dont 40% pour les femmes

## Résultats attendus du projet

- ❑ Aménagement de zones d'investissement agricole (viabilisation, construction des infrastructures hydro-agricoles) effectué
- ❑ Services d'appui aux entreprises rurales opérationnalisés
- ❑ Soutien à la mise en valeur agricole effectué
- ❑ Gestion, coordination et suivi évaluation assurées

## Composantes du projet

**Composante 1:** Aménagement des zones d'investissement agricole

**Composante 2:** Services d'appui au développement des entreprises rurales

**Composante 3:** Soutien à la mise en valeur des aménagements agricoles

**Composante 4:** Gestion, coordination et suivi évaluation du projet

# LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET

## Activités du projet

- Préparer et mettre à jour les plans d'aménagement
- Renforcer la sécurisation foncière
- Assurer la sécurité communautaire dans les zones de projet
- Réaliser les études et travaux des infrastructures
- Aménager les zones d'investissement agricole
- Réaliser les études et travaux des infrastructures d'élevage
- Réhabiliter et équiper le Centre de Formation Agricole (CFA)
- Sélectionner les Jeunes Entreprises Rurales (JER)
- Appuyer les Jeunes Entreprises Rurales (JER) à la préparation de business plan et diverses formations
- Contribuer à la facilité d'investissement rural
- Contribuer au fonds d'appui à l'entrepreneuriat
- Structurer et renforcer les capacités des organisations des acteurs
- Verser une allocation d'appoint aux jeunes entrepreneurs
- Appuyer la production agricole
- Appuyer la production animale
- Renforcer les capacités des producteurs et le Ministère auprès de la présidence en charge de l'Agriculture et de l'élevage
- Mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)
- Assurer la coordination, gestion administrative et financière du projet
- Effectuer la passation des marchés du projet
- Assurer le suivi évaluation du projet

